



Code d'éthique

Pratique d'accompagnement par la CNV

1. Mission

Ma pratique vise à soutenir le développement des compétences relationnelles, émotionnelles et communicationnelles à travers la Communication NonViolente (CNV).

Elle s'inscrit dans une démarche :

- Éducative ;
- Réflexive ;
- De soutien relationnel ;
- De développement personnel.

Elle ne constitue pas un service de psychothérapie.

2. Respect du cadre légal (Loi 21 – Québec)

Je m'engage à :

2.1 Ne pas exercer la psychothérapie

Je ne pose pas d'actes visant :

- Le traitement d'un trouble mental ;
- Le traitement structuré d'une détresse psychologique ;
- La transformation thérapeutique profonde du fonctionnement psychologique.

2.2 Respecter la distinction accompagnement / psychothérapie

Mon accompagnement :

- Soutient la compréhension de soi ;
- Facilite l'expression émotionnelle ;
- Développe des habiletés relationnelles ;
- Aide à traverser des difficultés de la vie courante.

2.3 Orientation vers les ressources appropriées

Lorsque nécessaire, j'encourage ou réfère vers le thérapeute approprié :

- Psychologues ;
- Médecins ;
- Psychothérapeutes autorisés ;
- Autres professionnels réglementés

3. Clarté et transparence envers les personnes accompagnées

Je m'engage à :

- Nommer clairement la nature non-thérapeutique de mes services ;
- Décrire les limites de mon rôle ;
- Éviter toute confusion avec la psychothérapie ;
- Utiliser un langage professionnel conforme à la loi.

4. Sécurité et protection des personnes

Je porte une attention particulière aux situations impliquant :

- Traumatisme actif ;
- Idéation suicidaire ;
- Crise de santé mentale ;
- Violence ou danger immédiat.

Dans ces cas :

- Je priorise la sécurité ;
- J'oriente vers les ressources spécialisées.

5. Approche CNV et posture relationnelle

L'accompagnement CNV que je pratique vise à soutenir :

- La conscience des sentiments et des besoins ;
- La qualité de la relation à soi et aux autres ;
- La responsabilité personnelle ;
- Le choix d'actions alignées avec ses valeurs.

Il ne vise pas à traiter une pathologie psychologique.

En cohérence avec l'approche de la CNV, je m'engage à :

- Offrir une présence empathique ;
- Respecter le rythme de la personne ;
- Pratiquer le non-jugement ;
- Encourager l'autonomie et la responsabilisation de la personne ;
- Favoriser le pouvoir d'agir de la personne.

6. Compétence professionnelle et développement continu

Je m'engage à :

- Pratiquer dans les limites de mes compétences ;
- Maintenir une formation continue ;
- Recevoir supervision ou intervision lorsque pertinent ;
- Rester informée de l'évolution du cadre légal.

7. Confidentialité

Je protège la confidentialité des informations partagées, sauf :

- Obligation légale ;
- Risque sérieux pour la sécurité.

8. Consentement libre et éclairé

Avant tout accompagnement, je m'assure que la personne comprend :

- La nature de l'accompagnement CNV ;
- Ses limites ;
- Les alternatives possibles.

9. Intégrité professionnelle

Je m'engage à :

- Éviter toute relation d'exploitation ou de dépendance ;
- Reconnaître mes limites ;
- Consulter ou référer lorsque nécessaire.

10. Responsabilité sociale

Je contribue à :

- La diffusion d'une communication respectueuse ;
- La prévention des conflits relationnels ;
- Le mieux-être collectif.